REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022.579.30

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

CONVENTION AVEC LA POSTE POUR L'AGENCE POSTALE

L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
Mme CORDIER Corinne (Maire), SARRELABOUT Luc, FOURNILLON Anne Marie, MOREAU David, GUAJARDO FILIPI Emmanuelle, REMY Delphine (Adjoints au Maire), CHARREYRE Michèle, DORE RENOUST Véronique, TIGHIOUARET Ahmed, BRULE Lionel, CHARPILLET Philippe, GRANET William, DUPRAT Eric, WILLEMET Nadine, LANGLET Louis, DUPRE Christian, FOUCHER Bruno.

ABSENTS EXCUSES :
M.FERNANDES Joao José (pouvoir Madame CORDIER)
M LAURAC Sylvain (pourvoir Monsieur SARRELABOUT)
Mme PEREZ Y MAESTRO Claire (pouvoir Monsieur LANGLET)

ABSENTS :
Mme SAYAG
Mme CHAILLIE
Mme FLANDRIN Elodie

M. FOUCHER est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

****

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	17
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	20
DATE DE LA CONVOCATION	:	7 octobre 2022

****

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_AR-091-219105798-20221013-D_2022_579_

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de maintenir l'Agence Postale à Saint-Vrain,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le projet de convention relative à l'organisation de l'agence postale communale de Saint-Vrain, joint à la présente.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi tous les actes et pièces permettant de mener à bien ce dossier.

Fait à Saint-Vrain, le 13 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Corinne CORDIER

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2022
Application agréée E-legalite.com
99_AR-091-219105798-20221013-D_2022_579_